

DEL2024_06_115

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2024.

PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Xavier LEMOINE (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Franck BARTH (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

TARIFICATION DU PARKING SOUTERRAIN - PARKING DU COMMERCE

Sur proposition de Gérard GINAC.

Dans le cadre de la restructuration du centre-ville ancien, et plus précisément du « protocole opération isolée » avec l'ANRU signé en 2011, le programme prévoit, entre autres, la réalisation d'équipements et espaces publics.

Ces équipements et espaces publics, dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à la SEM Séquano dans le cadre d'une concession d'aménagement, sont situés sur l'îlot n°5, au niveau des 49-55 rue Henri Barbusse et des 18-22 rue Delagarde.

Le programme prévoit la réalisation d'un parking public souterrain ainsi qu'une placette et une voie partagée au-dessus. Le parking public, accessible aux véhicules depuis les rues Henri Barbusse et Delagarde, comportera 118 places de stationnement.

Situé au cœur du centre-ville, ce premier parking public souterrain (dénommé « Parking du Commerce » par délibération n°2023_09_151 du 27 septembre 2023) a été conçu pour desservir les commerces situés à proximité immédiate, l'école André Champy dont l'entrée se fera, à terme, par la placette publique Saint-Exupéry et également pour répondre aux besoins de stationnement des logements construits au-dessus de l'équipement.

1/4

DEL2024_06_115

Dans ce cadre, et conformément au permis de construire délivré le 14 mars 2019, une convention de concession longue durée pour 46 places de stationnement (pour les logements et commerces construits au-dessus) a été approuvée par délibération n°2021_12_184 du 15 décembre 2021, fixant un tarif de 540 € TTC par an et par place, pour une durée de 15 ans, pour les propriétaires des logements construits au-dessus souhaitant bénéficier d'une place dans le parking public.

Par délibération n°2024_01_002 du 31 janvier 2024, le Conseil Municipal a approuvé la tarification de ce parking pour les autres usagers et ses modalités de mise en œuvre. Toutefois, il apparaît nécessaire pour encadrer les usages au-delà des horaires précédemment fixés de compléter cette tarification.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts,

Vu le Code de la route,

Vu la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificatives pour 2012,

Vu la circulaire du 15 juillet 1982 relative au stationnement payant : régime juridique, contrats pour le stationnement payant,

Vu le protocole « opération isolée » signé le 24 janvier 2011 entre la Ville de Montfermeil et l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine, relatif à la requalification-restructuration du centre-ville ancien, et ses avenants n°1 du 23 avril 2012 et n°2 du 21 août 2014,

Vu la concession d'aménagement signée avec Deltaville (aujourd'hui Séquano) le 11 juillet 2011, pour la mise en œuvre opérationnelle du projet, et ses 9 avenants,

Vu le programme d'équipements publics de cette opération d'aménagement, réalisé sur l'îlot n°5,

Vu la création d'un parking public souterrain de 118 places entre les rues Henri Barbusse et Delagarde, permettant de compléter l'offre de stationnement du centre-ville, en offrant un accès direct aux commerces de la rue Barbusse, mais également pour la desserte de l'école André Champy et la réponse aux besoins de stationnement des logements construits au-dessus,

Vu la délibération n°2021_12_184 du 15 décembre 2021 approuvant la concession longue durée de 46 places de stationnement dans le futur parc public de stationnement sis 49-55 rue Henri Barbusse / 18-20 rue Delagarde,

Vu la délibération n°2023_09_151 du 27 septembre 2023 relative à la dénomination du parking public souterrain créé entre les Rue Henri Barbusse et Delagarde,

Vu la délibération n°2024_01_002 portant sur la tarification du parking souterrain-Parking du Commerce,

Considérant qu'il apparaît nécessaire pour encadrer les usages au-delà des horaires précédemment fixés de compléter cette tarification, initialement prévue par la délibération susvisée,

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer la tarification applicable aux futurs usagers du Parking du Commerce, dont la livraison est prévue en 2024,

Considérant que le taux qui s'applique en matière de stationnement est le taux normal de 20 %,

DEL2024_06_115

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'abroger la délibération n°2024_01_002 du 31 janvier 2024 relative à la tarification du Parking souterrain-Parking du Commerce
2. De fixer les tarifs horaires toutes taxes comprises du Parking du Commerce selon les tranches horaires suivantes :

DUREE	TARIF (€ TTC)
30 mn	GRATUITE
45 mn	0,50 €
1h00	1,00 €
1h15	1,25 €
1h30	1,50 €
1h45	1,75 €
2h00	2,00 €
2h15	2,25 €
2h30	2,50 €
2h45	2,75 €
3h00	3,00 €
3h15	3,50 €
3h30	4,00 €
3h45	4,50 €
4h00	5,00 €
4h30	7,00 €
5h00	9,00 €
5h30	11,00 €
6h00	13,00 €
6h30	15,00 €
7h00	17,00 €
7h30	19,00 €
8h00	20,00 €
8h30 et jusqu'à 24 heures	25,00 €
Par tranche de 12 heures supplémentaires successivement aux 24 heures	12,00 €

3. De préciser que toute tranche horaire entamée sera facturée.

DEL2024_06_115

4. De dire qu'en cas de perte de ticket, un forfait de 35 € sera appliqué.
5. D'approuver la mise en place d'un abonnement annuel, destiné aux occupants des logements situés au-dessus du parking souterrain, d'un montant de 540 € payable en une fois, selon les modalités suivantes : L'occupant se fera enregistrer dans le serveur du service gestionnaire, sis 4 rue de la Haute Futaie, 93370 Montfermeil. Après s'être acquitté du montant de 540 € à la caisse automatique du parking souterrain, un badge lui sera remis. L'abonnement ainsi valable 12 mois pourra être renouvelé directement à la caisse automatique du parking souterrain pour des durées d'une année. Un remboursement pourra être effectué au prorata temporis en cas de déménagement, sur présentation d'un justificatif attestant de la date de sortie du logement.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 02/07/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 02/07/2024

Montfermeil, le 02/07/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

